

Circulaire d'information

INFCIRC/549/Add.9/22

29 janvier 2021

Distribution générale

Français

Original : russe

Communication reçue de la Fédération de Russie concernant les dispositions qu'elle a décidé d'adopter pour la gestion du plutonium

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'AIEA une note verbale datée du 24 novembre 2020 accompagnée de pièces jointes dans lesquelles le Gouvernement de la Fédération de Russie, conformément à l'engagement qu'il a pris en vertu des Directives relatives à la gestion du plutonium (figurant dans le document INFCIRC/549¹ du 16 avril 1998 et dénommées ci-après les « Directives ») et aux annexes B et C des Directives, communique les statistiques annuelles des quantités de plutonium civil non irradié qu'il détenait et des quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible irradié dans des réacteurs civils au 31 décembre 2019.
2. Eu égard à la demande formulée par le Gouvernement de la Fédération de Russie dans sa note verbale du 1^{er} décembre 1997 concernant les dispositions qu'il a décidé d'adopter pour la gestion du plutonium (document INFCIRC/549 du 16 avril 1998), le texte de la note verbale du 24 novembre 2020 et de ses pièces jointes est reproduit ci-après pour l'information de tous les États Membres.

¹ Une modification de ce document a été publiée le 8 septembre 2009 (document INFCIRC/549/Mod.1).

MISSION PERMANENTE
DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE AUPRÈS
DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

Erzherzog-Karl-Strasse 182
A-1220 Vienne

Tél. : (043-1) 282 53 91, 282 53 93
Fax : (043-1) 280 56 87

N° 4394-n

La mission permanente de la Fédération de Russie auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui transmettre la copie d'une lettre de la Corporation d'État de l'énergie atomique « Rosatom », dans laquelle sont indiquées les statistiques annuelles des quantités détenues de plutonium civil non irradié et les quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible irradié dans des réacteurs civils, présentées d'après les modèles figurant aux annexes B et C des Directives relatives à la gestion du plutonium.

La mission permanente de la Fédération de Russie saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

Pièce jointe : 3 pages

[sceau]

Vienne, le 24 novembre 2020

SECRÉTARIAT DE L'AGENCE
INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
Vienne

ROSATOM

Corporation d'État de l'énergie atomique
24 rue Bolshaya Ordynka, Moscou, 119017, Russie
Tél. : +7 (499) 949 45 35; fax: +7 (499) 949 46 79
mél : info@rosatom.ru; www.rosatom.com

Le 19 novembre 2020 N° 1-7.4/49553

Secrétariat de l'AIEA

Objet : Quantités de plutonium détenues

Conformément au paragraphe 14 des Directives relatives à la gestion du plutonium, j'ai l'honneur de vous communiquer les statistiques annuelles des quantités de plutonium civil non irradié et les quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible irradié dans des réacteurs civils qui étaient détenues au 31 décembre 2019, suivant les modèles figurant respectivement aux annexes B et C des Directives.

(signé)

M. P. Belyaeva

Directrice du Département de la coopération internationale

Pièce jointe : 2 pages

Statistiques annuelles des quantités détenues de plutonium civil non irradié

Totaux pour les organisations, entreprises*) (en kilogrammes)	Au 31 décembre 2019	(31 décembre 2018)
1. Plutonium séparé non irradié dans des installations d'entreposage dans des usines de retraitement	57 000	(56 500)
2. Plutonium séparé non irradié en cours de fabrication et plutonium contenu dans des produits semi-finis ou non finis non irradiés dans des usines de fabrication de combustible ou autres, ou dans d'autres installations**)	1 700	(1 200)
3. Plutonium contenu dans du combustible MOX neuf, y compris celui chargé dans le cœur d'un réacteur avant utilisation, ou tout autre plutonium non irradié contenu dans d'autres produits fabriqués sur les sites de réacteurs ou sur d'autres sites**)	3 900	(3 200)
4. Plutonium séparé non irradié détenu ailleurs**)	400	(400)
<u>Note :</u>		
i) Plutonium indiqué aux lignes 1 à 4 ci-dessus et appartenant à des organismes étrangers	0,01	(0,1)
ii) Plutonium dans l'une quelconque des formes visées aux lignes 1 à 4 ci-dessus détenu sur des sites dans d'autres pays et, par conséquent, non inclus dans les quantités susmentionnées	0,06	(0,6)

*) arrondi au chiffre des centaines de kg

**) lieu d'entreposage non précisé

Quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible irradié dans des réacteurs civils

Totaux pour les organisations, entreprises*) (en kilogrammes)	Au 31 décembre 2019	(au 31 décembre 2018)
1. Plutonium contenu dans du combustible nucléaire irradié dans les installations de réacteurs civils	78 000	(79 000)
2. Plutonium contenu dans du combustible irradié détenu dans des usines de retraitement	6 000	(4 000)
3. Plutonium contenu dans du combustible irradié détenu dans d'autres installations	96 000	(84 000)

Note :

i) Le traitement des matières envoyées pour stockage définitif direct devra faire l'objet d'un examen plus approfondi lorsque les projets de stockage définitif direct se seront concrétisés.

ii) Définitions :

– ligne 1 : comprend les quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible provenant de réacteurs civils

– ligne 2 : comprend les quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible reçu dans les usines de retraitement mais non encore retraité

*) arrondi au chiffre des milliers de kg